

MODULASSUR



CLIENTS POTENTIELS :

Salariés, artisans, commerçants.

Tous les couples TNS dont le conjoint participe à l'activité de l'entreprise avec le statut conjoint collaborateur ou sans statut.

Couples avec un conjoint sans activité professionnelle.

Jeunes actifs avec enfants à charge

Familles monoparentales...

CLIENTÈLE JEUNES ACTIFS

CLIENTÈLE ACTIFS
JUSQU'À L'ÂGE DE LA RETRAITE

Modulassur Protection Familiale

L'association d'un capital et d'une rente certaine pour mettre votre client et sa famille à l'abri du besoin



1

ENVIRONNEMENT ET OBJECTIFS

- Insuffisance des prestations décès ou d'invalidité versées par les régimes obligatoires des salariés, et des TNS par rapport aux besoins réels des familles.
- 77%* des français qui ont souscrit une assurance décès ne connaissent pas le montant des indemnités ou doutent qu'elles seraient suffisantes.
- 55%* des français qui envisagent de souscrire une assurance ne le font pas car ils pensent qu'elle sera trop onéreuse. [*Sources : Power of Protection]
- 1 entreprise artisanale sur 3 est concernée par le travail en couple, 49% chez les professionnels de l'hôtellerie-restauration et 67% dans l'alimentation. Or les prestations versées par le RO seront insuffisantes pour couvrir les besoins du conjoint survivant.

Solution destinée à assurer à un particulier ou à un dirigeant, en cas d'invalidité, ou à son conjoint, en cas de décès, un capital pour répondre aux premières dépenses et d'un soutien financier sur le long terme pour faire face à sa nouvelle situation.



2

GARANTIES

- Versement immédiat d'un capital de 10.000€ en cas de décès ou de PTIA.
- + Versement d'une rente certaine pendant 60 mois (5 ans).
- 4 niveaux de rente :
 - 1.200€/mois indexée à 10%/an
 - 1.200€/mois indexée à 5%/an
 - 600€/mois indexée à 10%/an
 - 600€/mois indexée à 5%/an.
- Garantie Facultative:
 - Doublement des garanties de base en cas de décès ou d'IPTA suite à un accident couvert par le contrat.
 - Triplement des prestations (capital et rente) en cas de décès simultané des 2 assurés.



3

ATOUTS COMMERCIAUX

- Souscription en ligne avec signature électronique.
- Soutien financier solide pendant une longue durée pour permettre à l'assuré ou à son conjoint de se mettre à l'abri du besoin et de faire face à sa nouvelle situation.
- 4 niveaux de garanties pour s'adapter à tous les budgets et à tous les besoins.
- Couverture immédiate en cas de décès par maladie ou accident.
- Option doublement des capitaux en cas d'accident.
- Jusqu'à 195.827€ de capitaux versés en cas de décès par accident (option1).
- Commissions : 152% sur 3 ans.
- 70% en précompte la 1ère année.

Fiche Technique

Contrat d'assurance souscrit auprès d'IMPERIO Assurances et Capitalisation, S.A. et Distribué par Modulassur

Particuliers, Artisans, Commerçants, souhaitant se protéger en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ou assurer la protection financière de leurs proches en cas de décès. Formule particulièrement intéressante pour les couples dont le conjoint est sans profession ou sous le statut de conjoint collaborateur, couples avec enfants à charge, famille mono parentales.

Cible	Particuliers, Artisans, Commerçants, souhaitant se protéger en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ou assurer la protection financière de leurs proches en cas de décès. Formule particulièrement intéressante pour les couples dont le conjoint est sans profession ou sous le statut de conjoint collaborateur, couples avec enfants à charge, famille mono parentales.																			
Conditions de souscription Résidence principale en France métropolitaine	<table border="1"> <tr> <td colspan="3">Conditions de souscription</td> </tr> <tr> <td>Age limite de souscription</td> <td colspan="2">de 18 à 60 ans</td> </tr> <tr> <td>Durée des garanties</td> <td colspan="2">Selon le choix de l'assuré et en fonction de son âge à la souscription.</td> </tr> <tr> <td>Terme des garanties en cas de Décès</td> <td colspan="2">Au plus tard à la date anniversaire du contrat qui suit le 70ème anniversaire de l'assuré le plus âgé.</td> </tr> <tr> <td>Terme des garanties en cas de PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)</td> <td colspan="2">Au plus tard le jour du 62ème anniversaire de l'assuré. (55 ans...) pour les affections de type neuropsychiatrique ou ostéo-articulaire.</td> </tr> <tr> <td>Si le contrat a été souscrit sur 2 têtes</td> <td colspan="2">Le contrat prend fin au 1er décès ou première PTIA</td> </tr> </table>		Conditions de souscription			Age limite de souscription	de 18 à 60 ans		Durée des garanties	Selon le choix de l'assuré et en fonction de son âge à la souscription.		Terme des garanties en cas de Décès	Au plus tard à la date anniversaire du contrat qui suit le 70ème anniversaire de l'assuré le plus âgé.		Terme des garanties en cas de PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)	Au plus tard le jour du 62ème anniversaire de l'assuré. (55 ans...) pour les affections de type neuropsychiatrique ou ostéo-articulaire.		Si le contrat a été souscrit sur 2 têtes	Le contrat prend fin au 1er décès ou première PTIA	
Conditions de souscription																				
Age limite de souscription	de 18 à 60 ans																			
Durée des garanties	Selon le choix de l'assuré et en fonction de son âge à la souscription.																			
Terme des garanties en cas de Décès	Au plus tard à la date anniversaire du contrat qui suit le 70ème anniversaire de l'assuré le plus âgé.																			
Terme des garanties en cas de PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)	Au plus tard le jour du 62ème anniversaire de l'assuré. (55 ans...) pour les affections de type neuropsychiatrique ou ostéo-articulaire.																			
Si le contrat a été souscrit sur 2 têtes	Le contrat prend fin au 1er décès ou première PTIA																			
Délai de carence	<table border="1"> <tr> <td>Garanties</td> <td>Délai de carence</td> </tr> <tr> <td>Décès par maladie</td> <td>Pas de période d'attente</td> </tr> <tr> <td>PTIA par maladie</td> <td>Attente de 12 mois à compter de la date d'effet</td> </tr> <tr> <td>Décès, PTIA par accident</td> <td>Pas de période d'attente</td> </tr> </table>		Garanties	Délai de carence	Décès par maladie	Pas de période d'attente	PTIA par maladie	Attente de 12 mois à compter de la date d'effet	Décès, PTIA par accident	Pas de période d'attente										
Garanties	Délai de carence																			
Décès par maladie	Pas de période d'attente																			
PTIA par maladie	Attente de 12 mois à compter de la date d'effet																			
Décès, PTIA par accident	Pas de période d'attente																			
Garanties de base	<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Décès PTIA</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital immédiat de 10.000 € </td> <td rowspan="2"> <ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : Rente mensuelle de 1.200€ indexée de 10%/an • Option 2 : Rente mensuelle de 1.200€ indexée de 5%/an • Option 3 : Rente mensuelle de 600€ indexée de 10%/an • Option 4 : Rente mensuelle de 600€ indexée de 5%/an </td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Versement d'une rente mensuelle certaine • Pendant 60 mois </td> </tr> </table>		Décès PTIA	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital immédiat de 10.000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : Rente mensuelle de 1.200€ indexée de 10%/an • Option 2 : Rente mensuelle de 1.200€ indexée de 5%/an • Option 3 : Rente mensuelle de 600€ indexée de 10%/an • Option 4 : Rente mensuelle de 600€ indexée de 5%/an 	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'une rente mensuelle certaine • Pendant 60 mois 														
Décès PTIA	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital immédiat de 10.000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : Rente mensuelle de 1.200€ indexée de 10%/an • Option 2 : Rente mensuelle de 1.200€ indexée de 5%/an • Option 3 : Rente mensuelle de 600€ indexée de 10%/an • Option 4 : Rente mensuelle de 600€ indexée de 5%/an 																		
	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'une rente mensuelle certaine • Pendant 60 mois 																			
Garantie Complémentaire Facultative	<table border="1"> <tr> <td>Accident</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Doublement des garanties de base • En cas de décès ou d'IPTA suite à un accident couvert par le contrat. </td> </tr> <tr> <td>Cas particulier</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Triplement des prestations (capital et rente) en cas de décès simultané des 2 assurés • Si les 2 assurés, bénéficiaires de la garantie "Doublement en cas d'accident", viennent à décéder simultanément (dans les 24 heures) à la suite du même accident. </td> </tr> </table>		Accident	<ul style="list-style-type: none"> • Doublement des garanties de base • En cas de décès ou d'IPTA suite à un accident couvert par le contrat. 	Cas particulier	<ul style="list-style-type: none"> • Triplement des prestations (capital et rente) en cas de décès simultané des 2 assurés • Si les 2 assurés, bénéficiaires de la garantie "Doublement en cas d'accident", viennent à décéder simultanément (dans les 24 heures) à la suite du même accident. 														
Accident	<ul style="list-style-type: none"> • Doublement des garanties de base • En cas de décès ou d'IPTA suite à un accident couvert par le contrat. 																			
Cas particulier	<ul style="list-style-type: none"> • Triplement des prestations (capital et rente) en cas de décès simultané des 2 assurés • Si les 2 assurés, bénéficiaires de la garantie "Doublement en cas d'accident", viennent à décéder simultanément (dans les 24 heures) à la suite du même accident. 																			
Formalités médicales	Questionnaire médical complet pour chaque assuré																			

Tableau synthétique des Garanties Modulassur Protection Familiale

	Option 1		Option 2		Option 3		Option 4	
	Décès	Décès/Accid	Décès	Décès/Accid	Décès	Décès/Accid	Décès	Décès/Accid
Capital immédiat	10.000 €	20.000 €	10.000 €	20.000 €	10.000 €	20.000 €	10.000 €	20.000 €
Rente Mensuelle (1ère année)	1.200 €	2.400 €	1.200 €	2.400 €	600 €	1.200 €	600 €	1.200 €
Rente Mensuelle (5ème année)	1.757 €	3.514 €	1.459 €	2.917 €	878 €	1.757 €	729 €	1.459 €
Taux Indexation Rente /an	10%		5%		10%		5%	
Capital Total Payé	97.913 €	195.827 €	89.569 €	179.139 €	53.957 €	107.913 €	49.785 €	99.569 €